

APPEL À CANDIDATURES

**Prix d’Excellence Formation 2015**

**Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d’excellence (IDEX), l’Université de Strasbourg souhaite récompenser les équipes pédagogiques à l’origine de formations exemplaires.**

**Pour ce faire le prix s’attachera, via une évaluation à deux niveaux, à prendre en compte :**

* **la mise en place d’un véritable environnement autour de la formation axé sur l’accompagnement des étudiants dans un objectif de maximisation de leur réussite et,**
* **à récompenser les formations se différenciant par leur volonté de dépasser les attendus habituels de chaque formation.**

**Si la présence d’un environnement d’accompagnement des étudiants est un critère principal, que devra remplir chaque formation, la volonté de différenciation s’appréciera selon 4 critères secondaires décrits ci-dessous, représentant autant de catégories différentes de prix.**

**Il convient de préciser qu’une formation peut concourir dans plusieurs catégories en même temps mais ne pourra être lauréate que d’une seule.**

**Formations éligibles**

Cet appel à candidatures s’adresse à toutes les formations d’Etat de niveau BAC+1 à BAC+5 et concerne, entre autres, les formations de types DUT, Licence (les parcours uniquement), Licence professionnelle, DEUST, Master, diplômes d’école d’ingénieur, ….

Au niveau de la licence, ne sont éligibles que les parcours et non les mentions dans leur intégralité.

La notion même de formation s’appréciera sur une ou plusieurs années en fonction de la spécificité de chacune d’entre elles : une Licence sera évaluée sur l’intégralité de ses 3 années.

De ce fait, une formation ne pourra être éligible que si elle **bénéficie du nombre d’années d’existence minimum correspondant à la durée de la formation**.

Les formations lauréates du prix d’excellence formation 2014 ne peuvent pas candidater. Cependant les formations ayant déjà candidaté en 2014 mais n’ayant pas été récompensées sont quant à elles éligibles.

**Critères de sélection**

La désignation des lauréats se fera selon une évaluation à deux niveaux, analysant la création d’un environnement axé sur l’accompagnement propice à la réussite des étudiants et l’expression d’une volonté de différenciation des formations évaluée selon 4 critères secondaires.

Ceci reflète l’intention de l’université de mettre en lumière le travail de l’ensemble de l’équipe pédagogique et son implication dans l’encadrement/accompagnement des étudiants.

Les critères secondaires permettent quant à eux de valoriser des formations innovantes ou atypiques dont la spécificité mérite d’être récompensée.

Une formation pourra être évaluée selon plusieurs critères, mais une formation n’étant particulièrement forte que sur l’un des critères est tout aussi éligible.

Il revient aux candidats de préciser dans le dossier de candidature le ou les critères secondaires selon lesquels ils souhaitent être évalués.

* **Critère principal :**
	+ Accueil et accompagnement des étudiants : suivi des étudiants, accueil scolarité, accès aux enseignants, évaluation des enseignements et évaluation de la formation.
* **Critères secondaires :**
	+ transition secondaire-université,
	+ articulation avec la recherche,
	+ l’innovation dans la formation (en termes d’organisation, d’initiatives ou d’activités, au-delà de l’innovation pédagogique),
	+ insertion professionnelle et alternance,

Si toutes les formations de l’université se doivent d’intégrer tout ou partie de ces objectifs dans leur programme, le prix d’excellence formation vise à récompenser les formations dépassant ces attentes légitimes et souhaite récompenser les formations qui se différencient par la mise en place d’initiatives particulières.

Dans la mesure où le Prix d’Excellence Formation est un prix pluridisciplinaire, l’évaluation prendra autant que possible en compte les spécificités de chacune des formations.

**Dossier de candidature**

Les dossiers de candidatures devront être élaborés au moyen du document téléchargeable depuis la page de l’IdEX sur le site de l’université rubrique Appels à projets Formation : <http://www.unistra.fr/index.php?id=20350>.

Le dossier comporte les informations suivantes:

* **Un court descriptif de la formation** précisant son contexte, les objectifs, le public ciblé.
* **Réponse au critère principal :** Présentation de la façon dont la formation contribue à la réussite des étudiants via un accueil et un accompagnement de qualité et performants
* **Réponse aux critères secondaires :** Présentation des spécificités de la formation représentant une véritable valeur ajoutée que ce soit dans la transition secondaire-université, l’articulation à la recherche, l’innovation dans la formation ou l’insertion professionnelle et l’alternance.

* **La liste des membres de l’équipe pédagogique :** listing nominatif des membres, de leurs fonctions ainsi que leurs rôles au sein de l’équipe.
* **Informations complémentaires :** toutes les informations complémentaires jugées utiles à la bonne présentation de la formation.

**Dotation**

Le Prix d’Excellence Formation est doté de 4 à 6 prix dans une enveloppe globale de 100 000 € (aucun prix ne pourra dépasser 30 000 €).

Le prix, récompensant l’engagement et le travail des équipes pédagogiques, sera versé à la composante. Il servira à contribuer à l'amélioration des formations et/ou au soutien du travail des équipes pédagogiques. Les dépenses de personnels : salaires, heures complémentaires, primes ou autres, ne sont cependant pas éligibles et ne peuvent être financés par le prix.

**Procédure d’examen des projets**

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **25 septembre 2015.**

* Les dossiers de candidature doivent être validés par le directeur/ la directrice ou le doyen / la doyenne de la composante qui en cas de candidatures multiples, dans la même catégorie, établit un classement.
* La composante retourne par courriel les dossiers de candidature auprès du secrétariat du Vice-président Formation Initiale et continue : martine.arro@unistra.fr
* La vice-présidence formation avec la mission investissements d’avenirs valide l’éligibilité des candidatures déposées et les transmet à l’IDIP ainsi qu’aux experts ;
* L’Institut de Développement et d’Innovation Pédagogiques fournira à la Commission ad-hoc de la CFVU les éléments d’appréciation permettant la désignation des lauréats;
* Les experts examinent les candidatures, les classent et transmettent leurs priorités à la Commission ad-hoc de la CFVU ;
* La commission ad-hoc de la CFVU propose la liste des lauréats ;
* La CFVU détermine les lauréats ;
* La liste des lauréats est soumise au CA pour validation ;

**Calendrier (indicatif)**

Lancement de l’appel à projets : juin 2015

Date limite de dépôt des dossiers : 25 septembre 2015

Evaluation par les experts : octobre 2015

Commission ad-hoc CFVU IdEx : novembre 2015

Décisions de la CFVU : décembre 2015

Validation par le CA : décembre 2015

**Contact**

**Julien Weber**

Mission Investissements d’Avenirs

Tél : +33 (0)3 68 85 70 60
julien.weber@unistra.fr